

5.14 L'exposé du ministre des Finances sur le sujet fait ressortir quelques-uns des effets indésirables éventuels:

- (i) Les problèmes que les contribuables doivent envisager pour disposer de l'argent comptant pour payer l'impôt sur les actions invendues et la perte possible du contrôle Canadien qui en résultent.
- (ii) L'absence d'encouragement pour les compagnies fermées, de devenir publiques et l'encouragement pour elles, de vendre complètement - probablement à des étrangers.
- (iii) Les étrangers pourraient offrir plus que les Canadiens pour les actions de corporations canadiennes. Les compagnies mères étrangères pourraient se rebuter et s'abstenir de mettre les actions de leurs filiales canadiennes à la disposition de Canadiens, créant ainsi des injustices entre ceux qui l'ont déjà fait et ceux qui ne l'ont pas fait.

5.15 De plus, nous prévoyons des problèmes coûteux de mise en oeuvre pour notre industrie, pour évaluer le portefeuille de chaque client à l'anniversaire quinquennal, conservant ces valeurs et les modifiant continuellement, compte tenu de la moyenne pondérée. Les données peuvent être inscrites sur nos ordinateurs mais c'est un procédé coûteux et les renseignements ne serviraient qu'à calculer la taxe sur le capital et rien d'autre.